

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY**Séance du lundi 30 juin 2025**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 8 (dont 4 pouvoirs)
Nombre de Votants : 12

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne, Messieurs GRIMAND Marc, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, Philippe POIRSON,
Etaient excusés : Mme BARRO Carole (donne pouvoir à Mme Jocelyne PANNETIER) ; M. DECATOR Mathieu (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC) M. FOURMY Samuel (donne pouvoir à Mme Aurélie COCHET), M. BRUN Vincent (donne pouvoir à M. Marc GRIMAND), M. CHABERT Nicolas
Etaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis ; Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil : Mme Brigitte AVOSCAN a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Association Les COULISSES DE PIZAY- Attribution de subvention pour l'année 2025

L'Association Les CoulisSES de Pizay, engagée dans l'organisation des Contes en Côtière à Pizay s'est enrichie de Pizolandes et Pizolands de tous âges accompagnés par des bénévoles d'autres communes de la 3CM offrant chaque année un spectacle unique.

Des frais de missions, de réceptions, de l'accueil des bénévoles ainsi que l'organisation du pot de l'amitié traditionnel, servi dans chaque commune à l'issue des spectacles font parti d'une part importante du budget.

C'est pour cela que l'Association Les CoulisSES de Pizay sollicite une aide financière de la mairie pour une somme de 250 € pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions, 4 NON et 5 OUI,

ACCEPTE de verser une subvention de 250 € pour l'année 2025.

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget Primitif 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdit.
Copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire, Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le 03/07/2025
Après affichage et publication du 03/07/2025
Le Maire,
Marc GRIMAND

